

Fiche 3. Démographie, familles nombreuses, immigration

3.1 L'hiver démographique

L'hiver démographique approche

Le malthusianisme a encore cours dans notre pays comme dans l'ensemble de l'Europe...à 25 ! Après le malthusianisme qui sévissait dans les pays de l'Est, ces mêmes populations sont souvent envahies par le malthusianisme libéral de la France et de ses voisins ! Pourtant, tous les instituts démographiques maintenant s'inquiètent de l' »hiver démographique « de l'Europe.

Faut-il alors écouter les experts qui s'inquiètent de la démographie régressive et de ses impacts économiques (dynamisme), sociaux (paiement des retraites), et sur notre capacité à rester un Etat souverain (défense nationale) ?

Notre mouvement familial n'est pas le seul à relayer l'inquiétude : si les AFC sont sensibles plus que d'autres à la joie qu'apportent des enfants dans un foyer, à l'équilibre social qu'induit un équilibre des générations et la reconnaissance de leurs apports respectifs à une société, d'autres organes chargés, eux, de décisions collectives concernant les uns les retraites, les autres le budget de l'Etat et sa vitalité extérieure, ... commencent à tenir compte des nouveaux chiffres pour durcir certaines mesures actuelles pour l'avenir.

Les publications se sont multipliées depuis quelques années qui, toutes, jusqu'à la dernière communication de la Commission Européenne, traitent de l'hiver démographique de l'Europe et des solutions à y apporter. Le vieillissement de la population française influe ainsi directement sur :

- Le nombre de travailleurs âgés de 55 à 64 ans
- Le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus
- La population en âge de travailler (15 à 64 ans !)

Le nombre de personnes qui seront effectivement à charge des actifs, financièrement et physiquement sera de une pour deux, sinon dans certains pays de 1 pour 1 !

Selon la Commission européenne, les Etats membres sont en mesure de faire face à ce vieillissement sans précédent à condition toutefois de s'y atteler sans tarder (20 millions d'actifs de moins en 2030 en Union Européenne si aucune mesure n'est prise).

Dans une communication en date du 12 octobre 2006, intitulée « L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité », elle préconise cinq séries de mesures pour épauler les États membres dans leur adaptation au changement démographique suivant leurs caractéristiques nationales respectives.

1/ Aider les citoyens à équilibrer vie professionnelle et vie privée, de manière qu'ils puissent avoir autant d'enfants qu'ils le désirent ;

2/ Améliorer les perspectives d'emploi pour les personnes plus âgées ;

3/ Accroître le potentiel de productivité et de compétitivité par une valorisation de la contribution des travailleurs âgés comme des plus jeunes ;

4/ Exploiter les avantages inhérents à l'immigration pour le marché de l'emploi ;

5/ Veiller à la viabilité des finances publiques pour contribuer à garantir une protection sociale à long terme.

Selon le commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, les Etats membres disposent d'un créneau de dix ans pour

L'Europe a du retard sur la France...

adapter leurs politiques au vieillissement de la population.

Les seuils critiques : agir sur la démographie ?

Les deux seuils : au 1^{er} et au 3^{ème} enfant

Tous les démographes et les économistes font état en de deux seuils :

- L'arrivée de plus en plus tardive du premier enfant
- L'hésitation à avoir un troisième enfant

Aspects individuels des choix

Le choix n'existe pas toujours, tant il est vrai que le nombre de femmes en âge de procréer diminue en France, et que parmi elles et parmi les hommes, la stérilité augmente, pour différentes raisons. La solitude également joue un rôle.

Mais pour ceux qui décident : avoir ou ne pas avoir des enfants ? un deuxième ? un troisième ? Cette question devient aujourd'hui difficile tant les conséquences d'un tel choix paraissent longues : 20 ans pour un premier enfant !

Les parents potentiels

- manquent de confiance dans leur propre engagement mutuel.
La venue d'un enfant et d'un premier est toujours le signe d'un engagement, d'une confiance trouvée ou renouvelée dans son conjoint, de la perception d'une certaine stabilité de son environnement, de la conscience de l'exemple donné par ses propres parents ou ses proches, d'une prise de risque qui bafoue le principe de précaution
- sont dans l'incertitude économique, sociale
- considèrent le cadre de vie
- retardent la venue du premier enfant, la conditionnant à certains critères de leur vie professionnelle
- hésitent à franchir le seuil du troisième enfant

Faut-il ouvrir les allocations familiales dès le premier enfant ?

3,6 millions de familles ont un seul enfant aujourd'hui, 3,2 millions en ont deux, et 1,8 million en ont trois et plus.¹²

La préconisation de l'octroi d'une allocation dès le premier enfant, ne nous paraît pas forcément mauvaise, mais elle est inopportune :

- *d'une part, il ne s'agirait pas d'une « compensation des charges matérielles entraînant une substantielle baisse de revenus » ; les dépenses occasionnées par les enfants connaissent certains seuils : en dehors de l'équipement de base couvert ponctuellement par la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, le couple primo-parent n'a pas en général d'obligation de déménager, de changer de véhicule, de coûts d'entretien et d'éducation importants...*
- *d'autre part, le principe de réalité budgétaire et son coût obligerait les finances publiques à tailler dans d'autres efforts de politique familiale ; à ressources gouvernementales égales, il semble inopportun d'accomplir un tel geste, alors qu'avec trois enfants, les déplacements supposent le plus souvent une organisation d'une autre ampleur, les choix professionnels et de carrière sont nettement affectés, etc...*

Relever ce défi du premier enfant est d'ordre culturel et éthique. Une société individualiste et hédoniste (recherche du plaisir) ne peut compenser l'égoïsme qu'elle a semé par une prime à l'enfant. Les AFC considèrent simplement que l'allocation au premier enfant ne peut être qu'intégrée dans la politique des revenus minimums, et être conçue que comme une allocation à caractère social pour des familles situées en dessous du seuil de pauvreté.



Priorité au seuil du 3^{ème} enfant

*Puisque
l'arbitrage est
nécessaire
...*

Il s'agit vraiment de faire face à un changement souvent profond des conditions de vie du couple (travail, cadre de vie, transports, consommation, loisirs....).

Le choix d'avoir un troisième enfant est toujours, dans tous les milieux, un acte de confiance et d'engagement au regard de la société toute entière.

Les AFC considèrent qu'une politique familiale encourageant les familles de trois enfants et plus est toujours prioritaire. Il ne s'agit pas de promouvoir une politique nataliste, utilitariste¹³, mais une politique globale favorisant l'inter-génération, l'interrelation entre famille, monde professionnel, cadre de vie.

Le maintien et l'augmentation des allocations sans conditions de ressources constituent des éléments essentiels de cette politique, mais ils ne sont pas et ne peuvent être les seuls.

Voilà pourquoi les AFC considèrent **qu'une politique familiale encourageant les familles de trois enfants (et plus) est toujours prioritaire.**

Il ne s'agit pas de promouvoir une politique nataliste, utilitariste comme sont parfois certaines conceptions de l'immigration, mais une politique globale favorisant l'inter-génération, l'interrelation famille, monde professionnel, cadre de vie. Le maintien et l'augmentation des allocations sans conditions de ressources constituent des éléments essentiels de cette politique.

¹² Source INSEE 2004

¹³ Cf certaines conceptions de l'immigration

3.2 Familles nombreuses

Entre 1995 et 2005, le nombre de familles nombreuses est resté relativement stable, autour de 1,44 million, malgré une légère baisse en 2000.

En revanche, les familles très nombreuses (celles comprenant au moins quatre enfants à charge au sens des prestations familiales) sont en diminution, passant de 394 300 en 1995 à 347 200 en 2005.¹⁴

Outre le fait qu'elles se limitent plus souvent à trois enfants, les familles nombreuses sont aujourd'hui à 83,7 % bi-parentales et à 16,3 % mono-parentales (veuvage, séparation).

Et alors que le taux de bénéficiaires du RMI dans la population allocataire a augmenté de deux points depuis dix ans, ce taux a doublé pour les familles nombreuses. Ainsi, une part de plus en plus grande de ces familles est prise en charge par les CAF au titre d'une situation de précarité.

Le soutien aux familles nombreuses constitue pourtant une nécessité politique, compte tenu de l'investissement sur le long terme que ces familles engagent. Leur choix est un acte dont la portée économique et sociale est maintenant incontestée. Paradoxalement leurs difficultés à joindre les « deux bouts », réalité des familles pauvres, s'étendent peu à peu aux classes dites moyennes comme on le montre un peu plus loin.

Ce que souhaitent les Français

Le rapport « Accompagner le désir d'enfants » de la Conférence de la famille 2005 l'a souligné lui aussi : les ménages français n'ont pas tous les enfants qu'ils souhaiteraient avoir. Le nombre idéal d'enfants serait en moyenne de 2,3 enfants par femme¹⁵.

Or le taux de fécondité actuel s'établit à 1,9 enfant par femme, soit un taux insuffisant pour assurer le complet renouvellement des générations. « Les familles nombreuses, celles de plus de trois enfants, se font de plus en plus rares. Alors que dans la génération 1930, il y a eu autant de mères de plus de 3 enfants que de mères de 2 enfants, les proportions sont dans un rapport de 1 à 4 dès la génération 1950. » (voir Rapport cité en bas de page). Il n'y a plus aujourd'hui que 1,8 millions de familles nombreuses (3 enfants et plus) en France selon l'INSEE.

Et les français n'y pensent pas encore : un couple très âgé qui n'a qu'un enfant fait reposer sur lui une charge très lourde, et la société est obligée d'intervenir : mise en maison de retraite ou autre établissement avec des liens souvent moins chaleureux, coût financier pour l'enfant, tant en paiement direct qu'en nouveau taux de cotisation retraite sur les salaires, et... tentation du suicide ou de l'euthanasie. Partager le risque, c'est le partager en ayant plusieurs enfants.

¹⁴ Chiffres CNAF 2005 publiés dans l'E-ssentiel, novembre 2006

¹⁵ « Interrogés en 1998, les 15-44 ans situent la descendance "idéale" à 2,6 enfants, et la descendance souhaitable pour eux-mêmes à 2,3 enfants. » in Rapport « La fécondité en France depuis 25 ans » par Laurent Toulemon – janvier 2003.

Les Français souhaitent davantage d'enfants
....

...et le pays en a besoin

Les ménages français n'ont pas tous les enfants qu'ils souhaiteraient avoir¹⁶. Ainsi, certains sondages d'opinion expriment que le nombre idéal d'enfants serait en moyenne de 2,3 enfants par femme¹⁷.

Ce chiffre est à comparer au **taux de fécondité actuel** : en 2005, l'indice conjoncturel de fécondité est **194 enfants pour 100 femmes** (1,9 enfant par femme), soit un taux insuffisant pour assurer le complet renouvellement des générations. Les familles nombreuses sont trop peu nombreuses en France ; « *Les familles nombreuses, celles de plus de trois enfants, se font de plus en plus rares. Alors que dans la génération 1930, il y a eu autant de mères de plus de 3 enfants que de mères de 2 enfants, les proportions sont dans un rapport de 1 à 4 dès la génération 1950.* »¹⁸. Il y a aujourd'hui 1,7 millions de familles nombreuses (plus de 3 enfants) en France selon l'INSEE.

Le rôle des familles nombreuses

Dans le contexte actuel, la présence de familles accueillant de nombreux enfants est une chance pour compenser les choix des autres et assurer renouvellement des générations, équilibre démographique, pérennité des régimes de retraites, survie de la société. En outre, l'apprentissage de la vie en société se fait d'autant mieux quand un enfant a au moins deux frères ou sœurs : apprentissage de la mixité, de la différence, du respect, de la solidarité, de la complicité, du conflit, capacité d'adaptation, esprit d'initiative, sens des autres, sens de la négociation, de la responsabilité, sens du partage, attention au plus petits, sens du travail, du service, toutes choses sont essentielle à la cohésion sociale. La société a tout à gagner à compter parmi ses membres des individus ainsi formés.

Par ailleurs, les **solidarités familiales intergénérationnelles** au bénéfice des personnes âgées nécessitent des familles avec enfants. Ceci est d'autant plus vrai qu'il s'agit de solidarités intra familiales par nature. Les communautés familiales issues de l'immigration savent l'exercer et en sont un exemple évident.

Un couple très âgé qui n'a qu'un enfant fait reposer sur lui une charge très lourde, et la société est obligée d'intervenir : mise en maison de retraite ou autre établissement avec des liens souvent moins chaleureux, coût financier pour l'enfant, tant en paiement direct qu'en nouveau taux de cotisation retraite sur les salaires, et... tentation du suicide ou de l'euthanasie. Partager le risque, c'est le partager en ayant plusieurs enfants.¹⁹

¹⁶ Rapport « Accompagner le désir d'enfants » de la Conférence de la famille 2005

¹⁷ « Interrogés en 1998, les 15-44 ans situent la descendance "idéale" à 2,6 enfants, et la descendance souhaitable pour eux-mêmes à 2,3 enfants. » in Rapport « La fécondité en France depuis 25 ans » par Laurent Toulemon – janvier 2003.

¹⁸ Rapport « La fécondité en France depuis 25 ans » par Laurent Toulemon – janvier 2003

Le niveau de vie des familles nombreuses



A partir de 3 enfants, le niveau de vie des familles chute de façon assez importante, malgré les effets des prestations familiales, comme le montre le tableau ci-après :

Écart de niveau de vie selon la taille de la famille après transferts et impôts (base 100 = couple ouvrier avec 4 enfants et plus en 2000)

En pouvoir d'achat par unité de consommation

	Ouvriers	Employés	Cadres
Couple sans enfant	163	187	3 3 3
Couple + 1 enfant	149	166	291
Couple + 2 enfants	135	151	267
Couple + 3 enfants	117	140	254
Couple 4 enfants et +	100	111	244

La difficile conciliation de la vie professionnelle

Source : *La Famille, une affaire publique,*

Rapport Godet-Sullerot, la Documentation française, Paris 2005

C'est en effet à partir du troisième enfant que la conciliation vie familiale/vie professionnelle devient plus difficile, nécessitant souvent l'arrêt ou la diminution de l'activité professionnelle de l'un des parents ; c'est aussi souvent partir du troisième enfant qu'il faut envisager d'acquiescer un logement plus grand et une voiture plus spacieuse.

Les budgets types calculés mensuellement par l'UNAF déterminent le niveau des dépenses estimé nécessaire pour qu'une famille, de la composition envisagée, vive sans privation. Ce sont des budgets de besoins très évocateurs : ils disent les besoins d'une famille-type et donnent ainsi les sommes nécessaires pour les couvrir.²⁰



Poursuivre la recherche de nouveaux avantages liés à la Carte familles nombreuses

Les AFC se félicitent de l'extension de la valeur d'usage de la Carte Famille Nombreuse (des occasions d'utiliser) – un dossier qu'elles ont porté avec conviction pendant deux ans - et suivent toujours avec attention sa mise en œuvre.

Convain

Ceci fait partie des encouragements manifestés officiellement à ces familles, même si les critères d'attribution auraient gagné à valoriser la stabilité

²⁰ Budget-type D : famille comprenant 2 adultes, 2 adolescents de 15 et 17 ans, 2 enfants de 6 et 12 ans, 2006 :

Mois	Alimentation	Habillement	Logement	Entretien	Amortissement du mobilier	Transports	Loisirs, culture et divers	Total	Variation : en 1 mois	en 12 mois	Indice base en 1998	100 en 1990
janvier	1022,77	329,13	817,59	145,15	79,68	287,81	524,27	3206,40	-0,65%	3,20%	113,2	129,6
février	1033,03	328,85	821,63	145,54	79,69	289,88	575,96	3274,58	2,13%	2,77%	115,6	132,3
mars	1032,78	346,72	825,88	145,85	80,14	289,20	549,35	3269,92	-0,14%	1,71%	115,5	132,1
avril	1035,50	349,55	831,08	146,04	80,58	293,25	559,98	3295,98	0,80%	2,46%	116,4	133,2
mai	1048,84	350,82	834,72	146,27	80,74	295,51	560,09	3316,99	0,64%	2,88%	117,1	134,0
juin	1046,54	350,46	832,45	146,34	80,54	294,06	577,48	3327,87	0,33%	2,41%	117,5	134,5
juillet	1037,39	325,13	834,60	146,53	79,35	295,94	640,70	3359,64	0,95%	2,85%	118,6	135,8
août	1027,52	337,23	838,39	146,73	80,06	297,24	667,32	3394,49	1,04%	2,95%	119,9	137,2

cre les
commer
çants...

... et les
élus

des couples. Les AFC veilleront à ce que le coût du récent élargissement du bénéfice de cette carte aux familles immigrées ne soit pas compensé par le durcissement de son utilisation : il ne faudrait pas par exemple en limiter le bénéfice aux voyages effectués obligatoirement en famille !

Elles encouragent aussi toute enseigne commerciale, tout fournisseur de service, toute collectivité, à prendre en compte dans leurs tarifs et leurs prestations les porteurs de la Carte famille nombreuse.²¹

Les Collectivités territoriales devraient être incitées à proposer des tarifs ou des avantages nouveaux liés à cette carte.

Ce qui suppose de la part de l'Etat un effort d'argumentation : il faut d'abord convaincre les élus de la contribution de ces familles au bien commun, si l'on souhaite vraiment qu'ils soient capables de défendre cette « discrimination » devant leurs électeurs.



Et insérer la carte dans le dispositif des prestations sociales



Maintenir les allocations familiales pour tenir compte des charges réelles de ces familles

Aujourd'hui, lorsque l'avant-dernier enfant atteint l'âge de 20 ans, le versement des allocations familiales cesse, entraînant des **situations financières difficiles**. Cette disposition pourrait être prise selon les modalités suivantes : « *les allocations familiales continuent d'être versées sur la base de 2 enfants pour le dernier enfant à charge d'une famille ayant compté au moins 4 enfants.* »



Aménager le complément familial

Pour tenir compte de la logique de la politique familiale, de la spécificité de ses destinataires (les familles nombreuses) et de certaines caractéristiques du coût de l'enfant (variant selon l'âge et le rang), les AFC préconisent :

- **d'augmenter le plafond de ressources** au delà duquel le complément familial n'est plus attribué, (ce plafond a augmenté moins vite que le revenu médian, excluant de fait de nombreuses familles de son soutien ; le relèvement de l'âge des enfants pris en compte n'a pas pour autant compensé cet effet)
- de concevoir un **système progressif** faisant varier le montant du complément familial à la fois **selon l'âge et le nombre d'enfants de rang 3 et plus** tous âgés de plus de 3 ans. Ce système devrait être conçu pour atténuer les effets de seuil.

Atténuer
les effets
de seuil



Prestations familiales : supprimer la condition de double activité professionnelle pour la Paje²²

La garde

La double activité professionnelle est nécessaire à l'obtention de Complément de Libre Choix du mode de Garde (Paje-CLCG). **Une mère ou**

²¹ Voir site internet <http://www.afc-France.org/cartefamille>

²² Paje : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

*de ces
enfants,
c'est du
souffle
pour le
bénévolat*

un père de famille restant au foyer, dans ce cas de figure, **peut vouloir consacrer du temps à diverses activités qui nécessitent de faire garder ses enfants**. Ce peut être quelques heures par semaine à consacrer aux courses, à un parent âgé malade, ou encore à une activité bénévole. On sait à quel point le **monde associatif** a besoin de ses bénévoles pour œuvrer, et combien l'activité bénévole contribue au maintien de la cohésion sociale dans divers secteurs.

Etendre cette prestation aux familles nombreuses mono-actives est aujourd'hui une priorité. Le parent au foyer ne peut-il pas lui aussi être aidé afin de rencontrer le professeur de l'aîné ou son dentiste sans son jeune enfant à charge ?



Retraites : Renforcer les compensations familiales en matière de retraite à partir de 3 enfants élevés

Harmoniser **par le haut** les compensations familiales des différents statuts salariaux en matière de retraite et de retraites complémentaires, à partir de trois enfants élevés.

Pour

une

égalité

des

chances !



Taxe d'habitation : augmenter et rendre obligatoire le plafond de réduction

Passer de 25 à 30 % pour les familles nombreuses (voir chapitre Fiscalité)



Prime pour l'emploi : moduler davantage

Mise en place en 2001, la Prime pour l'emploi a pour but de compenser les effets d'une partie des prélèvements sociaux - CSG, CRDS... - et charges fiscales pour les revenus d'activités modestes pour les familles nombreuses (souvent non imposables). La moduler évitera d'exclure totalement des familles modestes.



Ouvrir la logique des prêts à taux 0 %

...dans l'année suivant l'arrivée du troisième enfant pour l'acquisition d'un logement ou l'achat d'un véhicule de type familial



3.3 Immigration, dignité de l'homme et principe de réalité

L'immigration peut-elle être un moyen de compenser le manque de relève des générations françaises ? Certains pays, comme le Canada, ont une politique d'immigration active. D'autres, comme la plupart des membres de l'Union européenne, limitent l'immigration qui frappe, nombreuse, à la porte. On compte l'entrée chaque année d'environ 215 000 personnes immigrant légalement sur le territoire français, dont près de la moitié arrive du continent africain.(23)
4 500 000 immigrés de plus de 18 ans (chiffres INSEE) résident en France, représentant entre 7 et 8 % de la population.

Accueillir, autant qu'il est possible

Quelles limites ?

Les nations les mieux pourvues, dont la France, ne sont-elles pas moralement tenues d'accueillir **autant qu'il est possible** l'étranger en quête de sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine ?

La question est de savoir quelles sont les limites.

Les **autorités politiques** peuvent, en vue du bien commun dont elles ont la charge, subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption.

Chaque citoyen est également concerné dans l'accueil. Chacun fait ou non une place dans son quartier, son village, contribue par l'impôt ou par dons, par l'embauche (respectueuse du droit du travail) et par diverses actions à l'intégration des nouveaux arrivants.

L'immigré a son rôle ; il doit connaître et respecter le patrimoine matériel et spirituel de son pays d'accueil, obéir à ses lois et contribuer à ses charges.

Comment l'Etat doit-il encadrer les flux migratoires ?

- En s'assurant d'abord que le candidat à l'immigration ait une chance raisonnable d'intégration par son travail et sa capacité à participer à la vie commune, en n'attendant pas aux droits fondamentaux de la personne humaine et en ne le soumettant pas à des tracasseries humiliantes ou injustement discriminatoires.
- En prévenant ou réprimant les trafics auxquels les mouvements migratoires peuvent donner lieu,
- En veillant soigneusement à ce que ne se répande pas la tentation d'exploiter la main d'œuvre étrangère (travail au noir), la privant des droits garantis aux travailleurs nationaux.

Il est certes temps en France de poser la question de l'immigration dans les termes ci-dessus, afin d'aider nos concitoyens à ne pas réagir de fa-

²³ Définitions : quand on parle d' « immigré », on ne parle pas de « réfugié ». Dans les deux cas, il s'agit de personnes venues s'installer sur le territoire national. Mais ces deux statuts ne doivent pas être mêlés dans le même débat, l'un ayant des raisons économiques, l'autre des raisons politiques. Seul le second fait appel à la tradition de « France, terre d'asile ». Et l'immigré a une définition précise : né étranger à l'étranger et résidant en France. Quant au terme d'étranger, il concerne ceux qui n'ont pas la nationalité française et ne souhaitent pas l'avoir, étant de passage sur notre territoire.

çon émotive et avec des mises devant le fait accompli.

A l'inverse, les cas d'enfants en situation irrégulière scolarisés et « protégés » par des parents d'élèves du renvoi vers leur pays d'origine, les réactions au traitement de l'immigration clandestine, montrent bien que la réflexion ne s'appuie plus sur la raison.

Dans ce débat complexe, les AFC proposent **trois remarques** :



Considérer l'immigration comme une question familiale

Au travers des situations extrêmes, exploitées, médiatisées, on voit bien que la question de l'immigration pose celle du « regroupement familial ».

Un immigré sans famille est un immigré en transit, qui cherche simplement à nourrir ceux et celles qu'il a laissés. Un immigré sans famille est aussi une personne plus vulnérable, qui ne bénéficie pas de soutien naturel.

La question de l'immigration est une question familiale à part entière, même si elle est perçue, dans l'urgence ou la crise, comme une question sociale. Et même sous cet angle, c'est parce qu'il y a en France des familles aussi démunies que ces familles d'immigrés que la question de l'immigration est bien celle du choix de société et des modalités d'une politique de regroupement familial. Il n'y a pas d'immigration choisie pour un individu, car elle serait discriminatoire par nature ; il y a une immigration choisie dans le fait que les responsables sociaux, économiques et politiques ont à déterminer quand, comment et combien le pays peut accueillir de familles, père, mère et enfants.

Il est temps aussi de clarifier et assainir les aides au développement politique et/ou économique dans les pays d'origine des migrants : sortir des mécanismes d'aides qui endettent les pays bénéficiaires, comprendre enfin qu'il s'agit d'investir « gratuitement » mais avec justesse...



Un défi nouveau : l'entrée sur le territoire mais le refus d'intégration ; le rôle des religions



Enfin, il serait dangereux d'ignorer le rôle et la place des religions dans l'approche de l'immigration. Chacun sait, en observant la France et d'autres pays, que selon leurs pratiquants, fondamentalistes ou pratiquants modérés, les religions amènent à l'installation de communautarismes « étrangers » sur le sol même du pays d'accueil, ou au contraire facilitent le respect des règles civiques du pays d'accueil et une intégration progressive. Les religions ont imprimé et impriment les cultures, et à travers elles, la conception même de ce qu'est une famille.

Aujourd'hui, l'héritage judéo-chrétien inscrit en droit civil est refusé : nos sociétés libérales et individualistes admettent alors la polygamie dans les faits (considérant que les modes d'union entre les hommes et les femmes sont d'ordre privé), tout en la refusant encore en droit.

Comment alors traiter des situations sociales qui en découlent ? Comment traiter les appels au refus d'intégration ? L'apprentissage du français, le respect des valeurs et la proposition de la culture française ne sont que les minimas préalables à l'intégration...



Des politiques innovantes et solidaires.

||

Il est certain que les politiques de soutien au développement des pays tiers doit être l'un des axes forts de l'action politique au plus haut niveau. Mais il y a à faire sur ce sujet deux remarques :

Le modèle libéral et individualiste n'est pas à exporter. Dans la plupart des pays du tiers ou du quart monde, la famille, sous des formes altérées et diverses, est le premier repère et le seul lieu de solidarité entre les générations. Ne détruisons pas !

Par ailleurs, les propositions de parrainage se multiplient : Les AFC proposent d'institutionnaliser un parrainage entre familles. Elles ont prêtes à travailler avec les gouvernements pour concevoir et mettre en œuvre une telle orientation, à la fois personnalisée et familiale.

